

ECOLE ULENSPIEGEL

Horaire des cours:

Section maternelle : de 8h30 à 12h25 et de 13h50 à 15h30
Le mercredi : de 8h30 à 11h35

Section primaire : 1^{ères} et 2^{èmes} primaires : de 8h30 à 12h15 et de 13h50 à 15h30
Le mercredi : de 8h30 à 11h25

3^{èmes}, 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires : de 8h30 à 12h40 et de 13h50 à 15h30
Le mercredi : de 8h30 à 11h25

Horaire de la garderie : A partir de 7h00 et jusqu'à 18h15

Calendrier des congés :

Rentrée scolaire	lundi 29 août 2022
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps	du lundi 1 ^{er} mai 2023 au vendredi 12 mai 2023
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	samedi 8 juillet 2023

Journées de formation continuée (conférences pédagogiques) : Pas de cours – garderie ouverte
Dates à venir

FRAIS SCOLAIRES 2022 - 2023

Chers parents,

Pour les élèves de la section maternelle , le matériel scolaire et les frais de sorties et activités sont pris en charge par la commune (à l'exception des cartable, gourde, boîte à tartines/collation, mouchoirs, langes).

Pour les élèves de la section primaire, tout le matériel scolaire pour le travail en classe vous sera offert en début d'année (à l'exception des cartable, plumier, stylo, tenues pour les cours de gymnastique et pour la piscine).

Nous vous réclamerons le prix d'activités sportives et culturelles, de transports pour les sorties, les entrées à la piscine et les frais pour certaines activités de classe.

Ces dépenses scolaires vous seront facturées tout au long de l'année sur le récapitulatif mensuel, avec un maximum de 70€ pour l'année scolaire.

Attention !

Les frais de transport vous seront facturés même si votre enfant est absent le jour de la sortie. La réservation se fait pour tout le groupe classe.

Merci de votre compréhension,

La direction

Chers parents,

Cette année encore, dans le souci du bien-être de votre enfant, nous souhaitons que vous lui prépariez tous les jours des collations saines.

Au menu : fruits ou légumes

Pour la facilité des petits, pensez à éplucher et couper au préalable les fruits et les légumes.

Je rappelle aussi que les enfants reçoivent de l'eau et qu'il ne leur est pas permis de boire du jus ou d'autres boissons gazeuses ou lactées.

L'équipe éducative

Chers parents,

L'inscription aux repas/potage/tartines se fait à l'année de façon uniforme pour la semaine (sauf le mercredi). Il sera toutefois possible de procéder à des changements durant l'année.

Remarque : le traiteur propose désormais des repas végétariens tous les jours.

Prix par jour :

Repas chaud (potage, repas, dessert) + surveillance :

Section maternelle : 1,20 € (repas gratuit, seule la surveillance est à payer)

Section primaire : 4,10€

Potage + surveillance (tartines à apporter) :

Section maternelle : 1,20€ (potage gratuit, seule la surveillance est à payer)

Section primaire : 1,45€

Surveillance cantine (tartines à apporter) : 1,20 €

Le service des repas commence le lundi 12 septembre 2022

✂-----

Veillez compléter le tableau en marquant d'une croix la/les colonne(s) concernée(s) selon votre choix

Le tableau est à remettre pour le mardi 6 septembre 2022

Nom, prénom :

Classe :

	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MERCREDI
REPAS		
REPAS VEGETARIEN		
POTAGE		
TARTINES		

!!! SUITE AU VERSO !!!

En cas d'absence, veuillez décommander le repas/potage/garderie

Par téléphone au 02/536.03.49 au plus tard avant 8h30 le jour même.

Pour modifier votre commande

Veuillez-vous adresser au secrétariat au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.

Frais de garderie

La garderie du matin et du soir est comprise dans la surveillance cantine. Il s'agit d'un forfait de 1,20 € par jour.

Facture

Vous recevez une facture dans le cartable en début de mois annonçant la somme due pour le mois écoulé. Tous les frais scolaires s'y trouvent : comptes cantine, piscines, excursions, activités scolaires, ...

Paiement

Par virement bancaire uniquement, pas d'argent liquide. A payer dans les 10 jours en mentionnant la communication structurée.

Retard de paiement – suspension des repas

La direction se réserve le droit d'annuler les repas chauds en cas de non-paiement.

Le secrétariat.